

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez M. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{rs} NEVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Table with 4 columns: Direction, Time, Vehicle Type, and Departure Date. Rows include Saumur to Nantes, Paris, Angers, and Tours.

Table titled 'PRIX DES ABONNEMENTS' with columns for duration (Un an, Six mois, Trois mois) and price (Saumur, Poste).

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons publié le texte de la convention qui a fait passer le pouvoir à Santo-Domingo des mains du président Baëz dans celles du général Santa-Anna; convention signée par les consuls de France, d'Angleterre et d'Espagne. Le Moniteur explique aujourd'hui, dans l'article suivant, leur intervention, et rapporte les faits qui ont suivi:

Dans les derniers jours de mai, le général Santa-Anna avait reçu des renforts considérables: on savait qu'il faisait ses préparatifs pour donner l'assaut à la ville de Santo-Domingo. Dans ces circonstances, les consuls de France, d'Angleterre et d'Espagne, craignant de ne pas voir respecter leurs pavillons en l'absence de bâtiments de guerre, si la ville venait à être prise d'assaut, sont convenus de proposer leur médiation entre les parties belligérentes, et ont pris la résolution de quitter Santo-Domingo dans le cas où leur médiation ne pourrait amener la fin des hostilités.

Dès la première ouverture, qui a été faite par les consuls au président Baëz, celui-ci a déclaré qu'il consentirait à abandonner le pouvoir et à quitter le pays s'il obtenait des garanties suffisantes pour les personnes qui avaient servi son administration.

Un projet de convention auquel a adhéré Baëz a été immédiatement rédigé par les consuls. Ce projet, présenté par ces Messieurs au général Santa-Anna, a été accepté après quelques modifications peu importantes qui ont nécessité plusieurs entretiens. Une suspension d'armes a été arrêtée.

Le 10 juin, les bases de la convention définitive ont été réglées.

Le 12, elle était revêtue de toutes les signatures.

Aux termes de cette convention, l'ex-président est parti le 12 pour Curaçao. Près de 500 personnes sont parties le même jour pour Curaçao, Porto-Rico et Haïti; les goëlettes du gouvernement avaient été mises à leur disposition par le général Santa-Anna.

Dans la matinée du 13, le général Santa-Anna

a fait son entrée dans Santo-Domingo à la tête de ses troupes, dont le nombre peut être évalué à 5,000 hommes à peu près; dès le lendemain, il s'occupait d'en congédier une partie.

Le 14, la plus grande tranquillité régnait en ville; on n'avait pas eu à regretter le moindre désordre depuis l'entrée des troupes de Santa-Anna. On annonçait comme très-prochaine l'arrivée du nouveau président Valverde. Dans toutes ses affaires, le général Santa-Anna n'a agi que comme représentant du gouvernement de Cibao.

Le 15 juin, au départ du brick Duouédic, il n'y avait plus qu'un seul bâtiment sur la rade de Santo-Domingo. La corvette anglaise Arachnée était partie le 8, la frégate américaine Colorado le 12, le brick espagnol Gallano le 13.

Le Morning-Herald publie la lettre suivante que lui communique le major-général J. Tulloch:

Fort William. — Calcutta, 17 juin.

Le misérable Nana-Saïb a été pris enfin. Il n'a donc pu parvenir à passer dans l'Inde-Centrale.

Le Globe reproduit cette communication, mais pour ajouter que l'absence de toute allusion à une aussi grave nouvelle dans la dépêche du gouvernement rend l'histoire du major Tulloch improbable. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bruxelles, 4 août. — La Chambre des représentants, dans sa séance d'aujourd'hui, a rejeté, par 53 voix contre 39, le projet de loi relatif aux fortifications d'Anvers. — 9 membres se sont abstenus.

Berlin, 5 août. — D'après les nouvelles de Tegernsee, du 2, le Roi a eu ces jours-ci quelques accès de goutte que les médecins considèrent comme le signe d'un changement favorable dans la santé de Sa Majesté.

Trieste, 5 août. — Le Journal de Constantinople, du 31 juillet, déclare que ce ne seront pas 100,000 hommes, mais seulement 6,000 qui seront appelés au service.

Le prince héritier de la couronne de Perse est mort; le gouvernement grec a demandé à la Porte une indemnité pour les pertes éprouvées par les Grecs à Djeddah.

Londres, 5 août. — Le Times annonce que l'Agamemnon est arrivé hier à Valentia, pour débarquer le bout du câble atlantique.

Le navire américain le Niagara est à Terre-Neuve. Des communications télégraphiques ont lieu entre les deux vaisseaux. Le succès est complet. — Havas.

EXTÉRIEUR.

HERZEGOVINE. — L'Ost-Deutsche-Post, sous la rubrique de la Dalmatie, 29 juillet, donne le récit suivant des derniers événements sur les frontières du Monténégro:

Kemal-Effendi, le commissaire turc de l'Herzégovine, vient enfin de recevoir par Sculari d'Ali-Pacha, de Podgorizza, des nouvelles officielles directes sur les combats des troupes de ce pacha postées sur les frontières du Monténégro, avec les Czernagores. Ces nouvelles diffèrent beaucoup des bruits répandus jusqu'ici. Le 3 juillet un labor de troupes du nizam et 400 volontaires albanais arrivèrent à Podgorizza pour renforcer la garnison de cette ville; ils furent commandés, le 17, pour le service de la frontière.

A la nouvelle que parmi les volontaires se trouvait le père du jeune prince Zusa, cousin du prince Danilo, assassiné à Constantinople par les Monténégrins, le président du sénat envoya de forts détachements sur la frontière; car il devait craindre que, pour exercer la vendetta, le père de ce jeune homme ne cherchât à soulever la Berda et la Dahia de Lissanska contre Danilo. Le 23, les Monténégrins attaquèrent un poste turc de vingt hommes et le mirent en fuite. Les Arnauts arrêtèrent leur propre commandant Zubsbacha, et le conduisirent enchaîné devant Ali-Pacha, afin que celui-ci le fit passer devant un conseil de guerre à cause de sa lâcheté.

FEUILLETON

L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

CHAPITRE X. — L'INSPIRATION.

Quand elle fut seule, M^{me} de La Tour fit vibrer un timbre.

— Envoyez-moi sur-le-champ, dit-elle au valet qui parut, Jeanne Ardant, ma nouvelle femme de charge.

Celle-ci arriva bientôt et attendit les ordres de sa maîtresse.

M^{me} de La Tour s'était placée de façon à ce que le jour d'une fenêtre éclairât pleinement la figure de la servante.

Jeanne, dit-elle, j'ai reçu des nouvelles de Châteauneuf, en Anjou, qui pourront peut-être vous intéresser.

— De Châteauneuf? répondit simplement Jeanne, hélas! je n'y ai plus personne.

— Aussi n'est-ce pas des nouvelles comme vous les entendez; se sont des renseignements sur le pauvre enfant disparu, dont M^{me} Le Pordic était la mère.

La baronne jouait avec les oreilles de Black, qui s'é-

tait fauflé dans l'appartement, et reposait sa tête intelligente sur les genoux de sa maîtresse.

— De bonnes ou de mauvaises nouvelles? dit Jeanne après quelques instants d'hésitation.

— Je ne vous dirai rien des mauvaises, car les mauvaises, c'est l'incertitude et l'ignorance de ce qu'est devenu l'orphelin.

— M. le marquis serait-il retrouvé? demanda la servante d'un air où la satisfaction et l'appréhension se heurtaient d'une manière difficile à expliquer.

— Non, mais on croit enfin se trouver sur la trace des complices du rapt commis en 1870. Si Dieu le permet, ils porteront la peine de leur crime.

Jeanne, quoiqu'elle semblât désintéressée dans l'événement, ne put s'empêcher de tressaillir.

La baronne qui l'observait reprit.

— On paraît sur la trace d'une fille ou femme Margars, ayant, dit-on, servi d'instrument à l'horrible machination qui a privé l'enfant de M^{me} Le Pordic de ses titres, de sa fortune et de son nom.

— C'est impossible, reprit Jeanne.

— Impossible! et d'où le savez-vous? demanda la baronne.

— Il y a si longtemps de cela, puis je crois que cette femme a quitté le pays où elle n'a jamais reparu.

La baronne embrassa le visage de Jeanne Ardant, d'un de ces regards qui semblent vitrifier les consciences.

Puis, avec une netteté d'accent qui donnait une signification précise à ces paroles:

— Malheur à cette femme si elle ne répare pas comme elle le peut l'affreuse action qu'elle a commise.

En disant ces mots, M^{me} de La Tour s'était dressée de toute la hauteur de sa belle taille, et avait donné à son visage, modelé sur le type florentin des Médicis, une sévérité égrasante.

Elle s'avança vers Jeanne dont la figure défaite avait pris le ton du marbre.

— Vous m'entendez, n'est-ce pas? dit-elle.

En ce moment, la servante muette et éperdue tomba la face contre terre.

— Ah! je ne m'étais pas trompée! fit la baronne qui avait peine à réprimer sa joie, vous êtes Jeanne Margars.

La servante ne répondit que par un cri étouffé.

— Votre trouble quand le hasard vous amena blessée dans cet hôtel, et quand vous apprîtes où vous étiez, poursuivit M^{me} de La Tour, m'inspira des soupçons. Votre émotion lorsque notre parenté avec M^{me} Le Pordic vous fut révélée, l'hésitation que vous mîtes à dire votre nom, tout trahissait votre passé et l'accusait. A l'amour, je sus que vous aviez pris passage sous un autre nom que celui que vous portez maintenant; vous m'avez caché le véritable nom, vous êtes Jeanne Margars.

Jeanne sanglotait.

» Le 24, le cordon du côté de Spath fut doublé; une collision eut lieu entre les Turcs et les Monténégrins, et les Turcs pénétrèrent jusqu'à Formaki. Quand cette nouvelle fut connue dans les vallées de la Moratcha, la tribu des Piperi se souleva et fit cause commune avec les Turcs. Le 25, après que l'alarme eût été donnée sur toute la ligne du cordon, Ali-Pacha retira ses troupes, de concert avec le sénateur Wucotic, qui désapprouvait hautement les excès des Monténégrins.

» Au départ du courrier de Podgorizza, le 26, tout était tranquille sur la frontière, car les deux partis remplacèrent leurs postes par d'autres troupes.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Cherbourg, 4 août, 6 h. 36 m. du soir.
Le voyage de Leurs Majestés, favorisé par un temps superbe, se continue dans les conditions les plus heureuses.

Le train impérial, parti de Caen à midi, est arrivé à Bayeux à midi 35 minutes. Leurs Majestés ont reçu les autorités de la ville dans le salon de la gare. Une dentelle a été offerte à l'Impératrice par les demoiselles de la ville. Leurs Majestés sont montées en voiture pour se rendre à la cathédrale, où elles ont été reçues par M^r l'évêque à la tête de son clergé. La haie était formée par les sapeurs-pompiers et des détachements des communes rurales.

A Carentan, les augustes voyageurs ont reçu l'accueil le plus sympathique. L'Empereur a examiné avec le plus grand intérêt des types de chevaux du Cotentin qui lui ont été présentés.

Le train impérial est arrivé à Cherbourg à 5 heures.

La gare présentait un coup-d'œil admirable.

Leurs Majestés ont été accueillies par d'immenses acclamations.

Le maire de Cherbourg a présenté à l'Empereur les clefs de la ville.

Un autel était dressé au milieu de la gare. L'évêque de Coutances, entouré de son clergé, a entonné un *Te Deum*, qui a été suivi de la réception des autorités. Leurs Majestés font leur entrée dans la ville au milieu des flots immenses de populations accourues sur leur passage.

Cherbourg, 5 août, 8 h. 50 m. du matin.

La Reine d'Angleterre est arrivée hier, et l'Empereur ainsi que l'Impératrice lui ont aussitôt fait visite sans être accompagnés d'aucune escorte.

La reine Victoria a accepté l'invitation à un déjeuner intime que lui ont faite Leurs Majestés.

Le déjeuner aura lieu aujourd'hui à midi à l'hôtel de la Préfecture maritime et il sera seulement de 7 couverts.

Après le déjeuner, la Reine sera reconduite à son yacht royal par Leurs Majestés qui doivent la recevoir ce soir à dîner à bord de la *Bretagne*. — Havas.

Cherbourg, 1 heure 10 minutes.

Leurs Majestés viennent de l'Arsenal où elles ont reçu Sa Majesté Britannique qu'elles ont conduite à la Préfecture maritime.

Une foule immense entourait la voiture de Leurs Majestés.

Un brillant état-major s'était réuni à l'Arsenal, pour ajouter à la solennité de la réception de la Reine d'Angleterre et faire cortège à l'Empereur et à l'Impératrice.

Lorsque Leurs Majestés Impériales sont allées, hier faire visite à la reine Victoria à bord de son yacht, elles se sont rendues sur le quai, en voiture découverte marchant au pas.

Les acclamations de la population ont suivi Leurs Majestés jusqu'au moment où elles sont montées à bord du navire de la Reine.

Toutes les correspondances qui arrivent de Caen, affirment que si la réception des autres villes de la Normandie et de Bretagne est aussi belle et aussi enthousiaste que celle du chef-lieu du Calvados, jamais Leurs Majestés Impériales n'auront reçu de plus vifs témoignages d'amour et de reconnaissance. Le bal donné dans la soirée du 3 a été splendide. Leurs Majestés s'y sont rendues à 9 heures et demie et n'en sont sorties qu'à onze heures.

L'Empereur a nommé M. Janvier de Lamoignon, préfet du Calvados, officier de la Légion-d'Honneur. — Havas.

INCENDIE DE LA BOURSE D'ANVERS.

La Bourse d'Anvers, un des plus beaux monuments de la ville et un des plus anciens, peut-être, en ce genre, de l'Europe, vient d'être la proie des flammes. Un des grands journaux de la cité, *l'Union commerciale*, est parvenue hier, à Paris, sur une simple feuille consacrée à la relation de ce triste événement :

« Une catastrophe épouvantable, dit ce journal, vient de frapper notre ville et de plonger notre population dans la stupeur. Un incendie qui s'est développé avec la rapidité de la foudre, a détruit complètement en quelques instants, un des plus beaux monuments de la Belgique, et l'un de ceux dont notre cité d'Anvers se montrait le plus fière.

La Bourse d'Anvers n'existe plus; à la place où s'élevait cette merveille architecturale, que nos pères nous avaient transmise, et que les Anversois entretenaient avec un soin pieux, s'étend un brasier immense, où achèvent de se consumer des débris informes. La coupole à jour, chef-d'œuvre de hardiesse que la ville avait fait élever à si grands frais, et qui faisait l'admiration de tous les étrangers, gît au milieu des décombres; quelques roches ont résisté, mais le feu qui les mine et les lézarde qui s'y sont formées annoncent leur chute prochaine.

Au moment même où nous écrivons ces lignes, les voûtes qui touchent au bureau de *l'Union commerciale* s'écroulent avec un épouvantable fracas. Une des immenses colonnes en fer, qui soutenaient la coupole est restée debout, et la possibilité de sa chute menace d'une destruction complète les maisons de la rue des Israélites.

Le campanille de l'une des tourelles est abattu; la seconde tourelle est fortement menacée. Il ne restera rien, enfin, de ce magnifique monument que les flammes ont dévoré avec toutes ses richesses artistiques, avec toutes les archives du tribunal de commerce, de la chambre de commerce et de la chambre syndicale des courtiers.

Les belles peintures à fresque, auxquelles MM. Guffens et Swerts travaillaient depuis trois

ans, ont été, il est inutile de le dire, complètement détruites.

Voici les détails que nous avons pu réunir sur la manière dont cet effroyable incendie s'est propagé.

Le feu s'est déclaré, à onze heures un quart, dans un des greniers qui se trouvent du côté de la courte rue des Claires, et il s'est étendu avec une telle rapidité, qu'en moins d'une demi-heure tout le local était embrasé. Vers minuit et demi, la coupole vitrée est tombée avec un fracas épouvantable; les plus fortes pièces de fer se sont brisées en mille morceaux, comme si elles eussent été de verre.

Les pompiers arrivés sur les lieux, avec l'empressement et le zèle qu'ils montrent en semblable circonstance, ont dû se borner à préserver les maisons voisines, dont quelques-unes ont été légèrement atteintes, et il est probable que, sans cette précaution, on eût eu de bien plus graves malheurs à déplorer.

Les autorités civiles, au milieu desquelles on remarquait notre honorable bourgmestre, M. F. Loos, les autorités militaires, des officiers de toutes les armes de la garnison, se trouvaient sur le lieu du sinistre, ainsi que tous les commissaires et agents de police, qui n'ont cessé de veiller au maintien du bon ordre.

Tout le monde a fait son devoir et rivalisé de zèle; mais rien ne pouvait arrêter cet effroyable incendie, qui, en quelques instants, a dévoré le siège du commerce anversois.

Les détails qui précèdent sont confirmés par le *Précurseur*, d'Anvers, arrivé à Paris quelques heures plus tard. Ce journal ajoute que les archives du tribunal de commerce, sauf une partie relativement secondaire, ont été brûlées. Enfin, le *Précurseur* publie les dernières nouvelles suivantes :

« 2 heures. — Rien ne saurait donner une idée du spectacle de désolation que présente le vaste champ de ruine où se trouvait hier la Bourse.

A chaque instant des parties de voûte se détachent et viennent s'effondrer dans l'abîme. Dans l'état où se trouve en ce moment l'édifice, on peut assurer qu'il n'en restera pas pierre sur pierre. Les pompes jouent sans interruption.

En présence du désastre qui prive nos négociants du local consacré à leurs réunions journalières, la Bourse a été tenue aujourd'hui à la Place-Verte.

FAITS DIVERS.

Le *Journal d'Agriculture pratique* décrit le procédé suivant pour la conservation des feuilles de mûrier et de vigne :

Les feuilles se conservent parfaitement entassées en grandes masses dans des lieux circonscrits et fermés, tels que tonneaux, cuves en bois, cuves en pierre, mais à la condition d'être tassées et ensuite mises à l'abri de l'air. La fermentation s'établit alors, passe du centre à la circonférence, et développe une forte chaleur qui fait monter le thermomètre à 46° centigrades, et une quantité notable d'acide carbonique moins grande que dans les cuves remplies de vendange, suffisante toutefois pour éteindre instantanément une lumière qui y est introduite et rendre impossible la respiration de

— Vous voyez qu'en changeant de pays, vous n'échappez pas à la vengeance de Dieu, ajouta M^{lle} de La Tour.

— Grâce, Madame, grâce! cria la malheureuse femme éperdue.

— Peut-être vous sera-t-il pardonné, si vous aidez à réparer le mal que vous avez aidé à accomplir.

— Oh! je suis moins criminelle que vous ne le pensez, Madame, je vous l'ai dit, c'est un vœu qui m'a conduit en Angleterre. J'avais juré de retrouver cet enfant, et d'expier mon crime.

— Il est donc en Angleterre?

— Au moins, il y est venu.

— Du port d'Ostende?

— Oui, Madame.

— Auparavant il habitait Amsterdam ou tout jeune on l'avait mené de La Haye?

— Précisément.

— Prenez garde, Jeanne, car vos paroles ont plus de poids que vous ne le pensez. En disant ces mots la baronne jeta les yeux sur la portière qui semblait s'agiter.

Devant Dieu qui m'entend et qui sait mon désir de rendre à l'enfant de M^{lle} Le Pordic, le rang et le nom que j'ai aidé à lui enlever, j'ai dit la vérité.

M^{lle} de La Tour se sentit convaincue par l'accent de sa servante.

— Je vous crois, dit-elle; maintenant, quels moyens avez-vous d'aider à la reconnaissance du jeune Le Pordic?

Jeanne Maugars ne répondit pas, mais son silence répondit pour elle.

Elle n'avait pas songé aux difficultés de la tâche.

— Reconnaissez-vous l'enfant dans le jeune homme, réprit la baronne?

— Hélas, Madame, il avait moins d'un an quand je le perdis de vue.

— Au moins pouvez-vous indiquer exactement sa trace?

— Rien de plus facile. Vers la fin de janvier 1376, je l'emportai d'Angers et pris la direction de Nantes. A Nantes, je trouvais un bâtiment hollandais faisant voile pour Amsterdam, je m'embarquai.

— Seule?

— Avec moi se trouvait celui qui m'avait poussée à accomplir l'enlèvement, celui qui avait étouffé sous des explications fallacieuses le cri de ma conscience.

— Et cet homme? demanda la baronne, c'était...

— On le nommait Antoine Bernard; c'était du moins le nom sous lequel il s'était présenté à moi, répliqua Jeanne en rougissant et en baissant les yeux.

— Le connaissiez-vous auparavant?

— Oui, je l'avais vu depuis plusieurs semaines dans le pays.

— Comment êtes-vous devenue sa complice?

— Vous allez tout savoir, Madame, ajouta Jeanne, car c'est une confession que je vous fais. J'habitais Château-neuf: mon père, cordier de son état, avait peine, malgré mon aide, à nous faire vivre de son travail! J'étais jeune, j'aimais le plaisir, les beaux ajustements, et je souffrais cruellement de notre misère. Cet homme vint, me fit entendre des paroles auxquelles je n'étais pas habituée: grâce à lui, ma vanité fut satisfaite; je n'eus plus rien à désirer; j'effaçais celles dont j'avais essuyé les dédains. Hélas, Madame, je n'avais plus de mère! Un jour, cet homme me plaça entre un départ et un abandon. Je le suivis, car il exerçait sur moi un empire absolu. Il me serait impossible de vous répéter les paroles dont il se servit pour me décider au rapt du fils de M^{lle} Le Pordic. Il colora cet enlèvement de telle façon, qu'il y avait dans son langage quelque chose de si persuasif, que je pus croire à quelque haute raison de famille qui rendait cette action excusable et nécessaire. Secondé par lui, je réussis à faire disparaître le malheureux enfant. Par des chemins différents, Antoine Bernard et moi finîmes par nous rencontrer à Nantes, où comme je vous le disais tout-à-l'heure, se trouvait un navire en partance pour Amsterdam.

(La suite au prochain numéro.)

l'homme qui s'y aventure sans précaution. Il faut ajouter qu'à chaque lit de feuilles, d'une épaisseur de 15 à 20 centimètres, il est bon de répandre un peu de sel pilé sur toute la surface dans la proportion de 1 k. pour 100 feuilles. Chaque lit de feuilles doit être soigneusement foulé par un ou deux hommes avant de jeter le sel.

La cuve peut rester ouverte tout le temps de la cueillette des feuilles; toutefois il est préférable de la fermer pour faciliter la fermentation des premières couches et permettre une introduction plus grande de feuilles dans un espace donné.

Une cuve de 50 quintaux métriques, remplie d'un seul jet pour ainsi dire, quoique par lits successifs bien foulés, mais dans l'espace d'un jour, en contiendra facilement 62, si on met huit jours à la remplir; ou 25 pour 100 de plus, 100 kilog. de feuilles pouvant se placer dans un espace contenant 2 hectolitres de vendange; il sera facile de calculer la provision de feuilles qu'il est possible de loger dans un espace donné.

L'emploi des feuilles de la vigne et du mûrier sera particulièrement précieux cette année pour la nourriture du bétail qui manquera de fourrage. Un agriculteur de la Drôme a calculé qu'en temps ordinaire on pourrait doubler le nombre de moutons nourris sur beaucoup de fermes si on utilisait les feuilles de ces arbres dont la culture est si importante dans un grand nombre de nos départements.

— Une découverte extrêmement intéressante, au double point de vue de l'art et de l'histoire des monuments religieux, vient d'être faite dans l'église collégiale de Saint-Quentin. Déjà, au milieu des travaux de réparation et d'embellissement que l'on exécute dans cet édifice avec autant de talent que de persévérance, on avait mis à jour dans la chapelle placée autrefois sous le vocable de Sainte-Madeleine, une piscine qui était creusée dans l'épaisseur du mur. C'est dans cette même chapelle qu'on vient de découvrir une ancienne peinture murale polychrome représentant l'ensemble des actes principaux de la vie de sainte Madeleine.

La piscine a reçu à son tour une décoration spéciale. On voit au fond deux anges en adoration devant un ostensor contenant le Saint-Sacrement. Plus haut, sont les images de Notre-Seigneur et de Notre-Dame. Enfin, sur le côté, une grande figure en pied de saint Quentin, tenant d'une main la palme, de l'autre, le livre avec les clous enfoncés dans les épaules, ce qui constitue le caractère distinctif de saint Quentin comme martyr et comme apôtre.

Ce travail d'art est une peinture à l'huile qui, selon toutes les probabilités, date de la fin du XVI^e siècle. Cette composition, si curieuse au point de vue de l'originalité de la conception, ne manque pas de mérite sous le rapport artistique et offre même quelques figures parfaitement traitées, telles que celles de saint Quentin, de Lazare sortant du tombeau, de Marie-Madeleine et du fossoyeur. L'ostensor est en outre un très-curieux spécimen de l'orfèvrerie de l'époque.

Mais le côté remarquable de cette découverte, c'est qu'elle prouve que la plus grande partie de l'église a été autrefois décorée de peintures polychromes dont on retrouve des traces à chaque pas sous le badigeon.

CHRONIQUE LOCALE.

L'ouverture des assises de Maine-et-Loire (3^e trimestre 1858), aura lieu à Angers, sous la présidence de M. Gain, conseiller à la Cour, le lundi 9 août 1858.

Voici les noms des jurés pris dans l'arrondissement de Saumur :

- MM.**
Millocheau (Eugène), propriétaire à Saumur;
Perreau (Armand), propriétaire à Distré;
Barré (Charles), menuisier à Allonnes;
Delaporte (Louis), propriétaire à Saumur;
De la Selle (Raoul), maire de Meigné;
Daquesne (Charles), propriét. à Martigné-Briand.

L'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale de Paris vient de décerner à M. L. Rocher, de Saumur, une médaille d'argent pour la qualité de ses engrais azotés et le perfectionnement apporté dans leur préparation.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous recevons les deux dépêches suivantes :
Cherbourg, le 6 août, 2 h. 55 m. du soir. — Après le déjeuner offert par l'Empereur à S. M. la reine Victoria, à l'hôtel de la Préfecture maritime, la Reine, le prince Albert, le prince de Galles ainsi que Leurs Majestés ont fait, accompagnés des marchands, des ministres et des ambassadeurs, une longue promenade sur les hauteurs du Roule, près de Cherbourg, d'où l'on jouit d'une vue magnifique.

Leurs Majestés ont traversé la ville au pas au milieu d'une foule immense et des cris unanimes de : *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive la Reine d'Angleterre !*

Leurs Majestés et la Reine étaient radiieuses.

Cherbourg, 6 août, 11 h. 55 m. — Au diner donné hier par l'Empereur, à bord de la *Bretagne*, les convives, indépendamment de Leurs Majestés Impériales, de la Reine d'Angleterre et des princes de la famille, étaient sir John Pakington, premier lord de l'Amirauté, le comte de Malmesbury, secrétaire des affaires étrangères, le maréchal Vaillant, l'amiral Hamelin, le duc de Malakoff, le comte Watewski, M. Rouher, le maréchal Baraguey-Dilliers, et les capitaines commandants les divers bâtiments des escadres française et anglaise.

Après le diner, l'Empereur a reconduit la Reine dans le canal impérial, et ce matin LL. MM. ont fait une visite d'adieu à la Reine. L'Empereur doit ensuite passer en revue l'escadre française et distribuer des récompenses aux marins.

Hier, en se rendant sur les hauteurs du Roule, Leurs Majestés et la Reine d'Angleterre ont fait une partie du trajet de la montée à pied.

Dans la soirée, les illuminations de tous les vaisseaux en rade offraient un spectacle d'une beauté indescriptible.

Partout, Leurs Majestés et la Reine ont été acclamées avec enthousiasme.

Il y a foule d'Anglais à Cherbourg et, au moins 600 navires en rade. — Havas.

L'insertion reproduite dans chaque n^o de ce journal, de l'avis concernant la liquidation de M. Chasle, ancien notaire à Saumur, impose à M. Chasle, le devoir impérieux de déclarer que : resté étranger à la rédaction et à la publicité de l'avis dont il s'agit, il se réserve de réviser et de rectifier quand il y aura lieu, les comptes qui ne seraient pas approuvés par lui, et dont la reliquat en sa faveur aurait néanmoins été payé par ses débiteurs.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 23 juillet au 5 août.

La Bourse continue à présenter l'aspect d'une stagnation complète, et si ce n'était le léger mouvement imprimé au marché par la liquidation, les opérations de la semaine seraient absolument nulles. C'est une période inévitable à traverser chaque année, maintenant surtout que le droit d'entrée a éloigné de la Bourse cette population flottante qui, à défaut de ses habitudes, entretenait toujours une certaine vie sur notre marché.

L'immobilité des cours n'a pas été aussi complète sur les chemins que sur la rente. Tandis que le 3 0/0, affaibli par l'abandon des primes et par les titres flottants, se tenait lourdement de 68 1/2 à 68 25, les chemins de fer obtenaient une hausse soutenue. Il est vrai que l'attention publique, fortement attirée en ce moment sur ces entreprises, puise dans le mouvement commercial, dans l'augmentation des recettes et dans les négociations entamées avec l'Etat, des motifs très-propres à ramener la faveur des capitalistes à nos grandes Compagnies. La progression des recettes depuis quelques semaines est frappante, et la comparaison avec l'année dernière commence à devenir plus favorable à l'exercice présent. C'est ce que nous avions prévu lorsque nous émettions l'espoir que le trafic du deuxième semestre de 1858 pourrait compenser le déficit du premier.

La liquidation de la rente et celle des chemins n'ont rencontré aucun obstacle ; le report s'est tenu de 20 à 25 cent. sur le 3 0/0, et il est déjà à moitié perdu, car cette rente n'était cotée aujourd'hui qu'à 68 35. Sur les chemins de fer le report est resté au pair ; il y a même en déport sur quelques lignes, ce qui n'a pas empêché les cours d'être fermes, les livraisons de titres ayant été facilement absorbées par les capitaux disponibles.

Depuis la liquidation, les affaires tendent à s'amoindrir et les cours à s'affaiblir. Les actions des chemins ont retombées pour la plupart aux prix cotes il y a huit jours, L'Orléans se tient de 4263 50 à 4263, le Nord de 47 50 à 47 50, le Nord nouveau de 77 3/4 à 77 3/4, l'Est de 630 à 647 50, le Lyon de 770 à 763, l'Ouest de 397 50 à 600, les chemins autrichiens de 630 à 623.

Le Boziers a repris de 153 à 162 50. Ses obligations qui étaient retombées de 102 50 se sont relevées à 110 franc et sont très-bien tenues à ce cours. En fait de valeurs industrielles, les transactions sont rares et s'amoindrissent de jour en jour. Il se fait cependant des affaires suivies sur le Comptoir Bonnard, dont les actions se négocient à 72 50. Ce cours est trop avantageux pour qu'il ne soit pas bientôt dépassé.

A. DUPONT,
(Correspondance générale de l'Industrie).

BOURSE DU 5 AOÛT	
5 %	hausse 20 cent. — Ferme à 68 40.
3 0/0	hausse 10 cent. — Ferme à 96 50.
BOURSE DU 6 AOÛT	
5 %	hausse 40 cent. — Ferme à 68 50.
3 0/0	hausse 65 cent. — Ferme à 96 55.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

PURGE

des hypothèques légales.

Suivant exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du sept août mil huit cent cinquante-huit, enregistré ;
Signification a été faite à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil séant à Saumur.

D'un acte dressé au greffe dudit Tribunal, le vingt-quatre juin mil huit cent cinquante-huit, enregistré, constatant le dépôt opéré en ce greffe des copies collationnées de :

- 1^{er} Un acte passé devant M^e Hudault, notaire à Fontevrault, le cinq avril mil huit cent cinquante-huit, enregistré, portant vente par M. Michel Lintier fils, marchand de vins, demeurant à Mayenne, et M^{me} Aline Lhomer, son épouse, au profit du sieur Théophile Vallet, cultivateur, demeurant à la Chapelle, commune de Turquant, moyennant le prix de douze cents francs, de 1^{re} treize ares vingt-cinq centiares de vigne, situés à la Patillette,

- commune de Turquant, joignant au levant Viger, au midi Louis Lintier, au couchant le grand chemin, au nord Pinot; 2^o trois ares quarante-cinq centiares de terre, situés dans les Bournais, commune de Montsoreau, joignant au levant et au midi Félix Charreau, au couchant René Hervé, et au nord le sentier; 3^o douze ares de terre, situés à la Palaine-des-Joucs, commune de Turquant, joignant au levant Louis Lintier, au midi ce dernier et autres, au couchant Bruneau, et autres, et du nord Urbain Robineau; 4^o seize ares cinquante centiares de terre, situés au même lieu, même commune, joignant au levant François Chevallier, au midi Gallé, au couchant René Hervé, au nord le grand chemin; 5^o et quatre ares vingt-cinq centiares de vigne, situés en Halbrau, même commune, joignant au levant Crespin, au couchant un sentier, au nord un autre sentier.

2^o Un acte passé devant ledit M^e Hudault, le quatre avril mil huit cent cinquante-huit, contenant vente par lesdits époux Lintier, au profit du sieur Pierre Plumereau, marchand de vaches, demeurant au Val-Hullin, commune de Turquant, moyennant le prix

de mille francs, de onze ares de vigne, situés au Vigneau, commune de Turquant, joignant au levant les sieurs Landry et Touché, au midi Gendron, gendre Taveau, au couchant et au nord un sentier.

3^o Un acte passé devant ledit M^e Hudault, le dix-sept mars mil huit cent cinquante-huit, enregistré, portant vente par lesdits époux Lintier, au profit du sieur Yves-Marie Rizio, cultivateur, et dame Marguerite Pironneau, sa femme, demeurant ensemble en la commune de Turquant, moyennant le prix de treize cent cinquante francs, de : 1^o un hectare de terre, vigne, bois et sapin, situé au canton de Larre, commune de Fontevrault, joignant du levant Savinet, du midi Brenezay, du couchant Jean Gallet, et du nord le chemin; 2^o quatre ares douze centiares de vigne rouge, situés à la Ruette-aux-Moines, commune de Turquant, joignant au levant Abraham, au nord Anger, au midi Benoist, et au couchant M. Michel Lintier père; 3^o et deux ares dix centiares de bois taillis, situés à la Boisnière, commune de Paray, joignant au levant Ratouis, au couchant Babjo,

au midi Louis Nau, et au nord les héritiers Gouisseau.

4^o Un acte passé devant ledit M^e Hudault, le huit mars mil huit cent cinquante-sept, enregistré, contenant vente par lesdits époux Lintier, au profit de Pierre Dureau, gendre Hardré, cultivateur, au Bourg-Joli, commune de Turquant, moyennant le prix de six cent vingt francs, de : 1^o environ huit ares vingt-cinq centiares de vigne, situés au Château-Gaillard, commune de Turquant, joignant au levant Jean Nau, gendre Hervé, au nord René Lirault, au midi la veuve Raineau, et au couchant Jacques Goblet et autres; 2^o quatre ares douze centiares de terre, situés dans les Bournais, commune de Montsoreau, joignant au levant M. Michel Lintier père, au midi Gautier, au couchant Gendron, au nord l'acquéreur.

5^o Un acte passé devant M^e Hudault, notaire à Fontevrault, le huit mars mil huit cent cinquante-sept, enregistré, portant vente par lesdits époux Lintier, au profit du sieur Louis Chateau, gendre Ratouis, propriétaire, demeurant au Ponceau, commune de Turquant, moyennant le prix de neuf

